

SASKATCHEWAN Survол

La Saskatchewan est une province exportatrice, et les États-Unis constituent son principal marché. En 1986, 47 % de toutes les exportations étaient destinés aux États-Unis. La potasse, l'uranium, le pétrole, les grains et les oléagineux sont à l'origine de 94 % des exportations de la province. Parmi ces produits, la potasse, l'uranium et le pétrole sont en grande partie exportés vers les États-Unis. En 1986, toutes les exportations de pétrole brut sont allées aux États-Unis. C'est aussi vers ce marché que sont allés 90 % des exportations de viande de la Saskatchewan et presque 60 % de ses exportations de potasse.

De plus, le quart environ des produits fabriqués en Saskatchewan est destiné à l'exportation, la plus grande partie allant aux États-Unis.

Sécurité d'accès

Il est capital pour la Saskatchewan de maintenir et d'élargir son accès au marché américain. Ses producteurs ont subi l'imposition soudaine de droits ou de contingents américains à la frontière. Les exportations de potasse aux États-Unis, qui représentent environ 60 % de la production, sont gravement menacées et le gouvernement a dû prendre des mesures pour régler la situation. Le 1^{er} septembre 1988, le gouvernement de la Saskatchewan a adopté une loi visant à gérer l'approvisionnement en potasse afin de protéger les emplois, les revenus et l'investissement en Saskatchewan. Ce geste résulte directement des droits antidumping imposés par les États-Unis peu auparavant, lorsque les producteurs américains ont pris des mesures protectionnistes pour protéger leur industrie dans une situation de surabondance globale.

L'accord auquel nous sommes parvenus avec les États-Unis n'empêchera pas les procédures antidumping comme celles qui ont visé les producteurs de potasse, mais il aura un effet sur leur issue.

Le mécanisme unique de règlement des différends qui fait partie intégrante de l'accord garantira l'application impartiale des lois relatives aux droits antidumping et compensateurs. Les appels concernant les affaires de droits antidumping et compensateurs seront entendus par un groupe spécial impartial auquel le Canada et les États-Unis seront également représentés. Ce mécanisme constituera une assurance contre les décisions arbitraires et protégera le système contre les influences politiques.